

Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel de Normandie

Art. L.411-1 à 2 et R.411-1 à 14 du Code de l'Environnement ; Arrêté du 2 mars 2017

Délibération du CSRPN du 16 janvier 2019

Bénéficiaire : [Total Raffinage France](#)

Objet de la demande : [Effarouchement de Goéland argenté par rapaces et par robot stérilisateur](#)

référence ONAGRE projet – demande : [2018-02-24x-00334](#) — [2018-00334-010-002](#)

Avis émis en séance plénière du CSRPN

Avis émis par l'expert délégué

MOTIVATION ou CONDITIONS

Après avoir pris connaissance du dossier de demande de dérogation à la législation sur les espèces protégées déposé par TOTAL Raffinage France pour procéder à des opérations d'effarouchement de la population de Laridés sur le site industriel de Gonfreville-l'Orcher où se concentrent les oiseaux, notamment lors de la période de reproduction, j'ai noté qu'il s'agissait d'effaroucher les oiseaux à l'aide d'un robot.

Au regard du dossier joint à la demande, j'insiste sur l'intérêt d'accompagner la mesure directe d'effarouchement par des mesures indirectes, notamment des dérangements tout au long de la période de reproduction, voire avant cette période, le nettoyage intégral des toitures qui prive les oiseaux de matériaux faciles à mobiliser pour la confection des nids et autre part la pose de filets ou de grillages en association avec des pics à oiseaux, sur les toitures.

D'autre part, l'utilisation d'un robot pour l'effarouchement serait probablement efficace en début d'opération, mais elle pourrait s'avérer inefficace à moyen et long terme, par accoutumance des oiseaux.

Sur le plan administratif, il est impératif d'avoir connaissance de l'efficacité des mesures autorisées et mises en œuvre au travers d'un bilan annuel rapportant les résultats des suivis ornithologiques, notamment sur les effectifs avant et après les opérations, et sur la reproduction des Laridés.

J'émetts un avis favorable à cette demande pour une période de trois années.

avis favorable

avis favorable sous conditions

avis défavorable

Nom et qualité du signataire : Jean-François ELDER, expert-faune délégué du CSRPN

date de l'avis : 09/02/2019-----



signature